

## **Stationnement Bât E ( seul concerné )**

**- Nous vous rappelons qu'il est interdit de stationner dans la résidence, aucun n'a ce privilège.**

**Nous demandons à ceux qui persistent dans cette attitude de se rendre compte à quel point ils gênent les piétons en ce moment en se garant là où le CS a passé près de 2H lundi soir à déneiger, où l'agent de service est repassé hier après-midi, et ce pour le bien de tous.**

**- Le stationnement à l'entrée est aussi particulièrement gênant.**

### **Petit rappel :**

**- La factrice a du mal à passer sa bicyclette et s'est déjà blessée.**

**- Les voitures des boxes sont gênés pour manœuvrer, certains partant travailler n'ont pu sortir**

**- La sortie et l'entrée des plus gros véhicules est rendue parfois hasardeuse ( obligation de marche arrière sur la chaussée ), particulièrement avec le verglas en ce moment.**

**Les résidents gênés par ces incivilités et qui les rappellent à chaque AG sont conscients que les personnes concernées savent déjà tout cela, mais espèrent un sursaut de leur part.**

**Dernier rappel : il est faut qu'il n'y ait pas de place pour se garer à l'extérieur.**

**Le CS, le 8 février 2018**